

Le budget. Chaque élève inscrit a payé \$4.00 pour le traitement de la personne chargée de la direction de l'école ; cela a rapporté \$200 à chaque instituteur religieux ; \$295 à chaque instituteur laïque diplômé ; \$150 à chaque instituteur laïque non diplômé ; \$176 à chaque institutrice religieuse ; \$160 à chaque institutrice laïque diplômée ; \$126.50 à chaque institutrice laïque non diplômée. Les instituteurs religieux et les institutrices religieuses, dans la moitié des cas, ont eu en outre le logement et le chauffage. Chaque élève a dû en outre payer \$1.50 pour l'entretien de la maison d'école et les frais d'administration. Il faut donc établir à \$5.50 la dépense de chaque élève ou à \$8.35 si au lieu de diviser le total des dépenses par le nombre d'élèves inscrits on le divise par le chiffre de l'assistance moyenne.

Remarques : Sur les 6 écoles qui sont restées fermées, 4 manquent de ressources, 2 n'ont pas pu se procurer une institutrice. Le nombre des personnes qui cherchent de l'emploi dans l'enseignement diminue de plus en plus. En outre, le fait que la connaissance des deux langues est exigée dans un tiers des écoles rend encore plus restreint le nombre des institutrices compétentes. La moyenne des traitements est pourtant, je pense, la plus élevée de la province ; elle l'est certainement, si on la met en proportion avec le nombre des élèves. On ne peut donc raisonnablement demander aux municipalités de plus grands sacrifices. Le moyen le plus pratique de diminuer les mauvais effets qui résultent du petit nombre des personnes disponibles, de leur renouvellement presque annuel et du peu d'application avec lequel elles dirigent souvent leur école, serait d'accorder un bonus à celles qui auraient enseigné le plus longtemps dans la même école et qui auraient donné le plus de satisfaction au public.

A. GAY, *Hull.*

Petites notes

Nous regrettons que la circulaire de M. le Surintendant de l'Instruction publique, relative à la plantation des arbres, soit arrivée trop tard pour être publiée dans *l'Enseignement primaire* du 1er mai. Cette année, le jour de la plantation des arbres a été fixé au 1er du présent mois pour la partie ouest et au 10 pour la partie est. Les instituteurs et les institutrices doivent donner le bon exemple, en se conformant aux instructions de M. le Surintendant.

M. l'abbé J.-C. Bérubé, de St-Joseph de Lepage, a adressé à *l'Enseignement primaire* une petite brochure très curieuse intitulée : *La Réforme de l'Orthographe, Nouveau Système d'Écriture.*

Suivant l'auteur, ce nouveau système est applicable à toutes les langues, à la sténographie, à la clavigraphie, et peut s'apprendre en quelques heures. En effet, la nouvelle sténographie de M. l'abbé Bérubé nous paraît très simple, mais jusqu'à quel point cette méthode est-elle applicable, c'est plus que nous ne pouvons dire.

C.-J. M.

**Quatre-vingt-dix-huitième conférence
de l'Association des Instituteurs
de la circonscription de l'école
normale Jacques-Car-
tier, tenue le 26 jan-
vier 1894**

(Suite)

A M. le Président succède M. l'abbé Verreau qui explique en peu de mots ce qu'est le Conseil de l'Instruction publique, et rend hommage aux hommes éminents qui le composent. Il fait aussi ressortir l'indépendance dans laquelle ce conseil se trouve à l'égard